



Championnat départemental de tir à 18 m

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2027



1 – Organisation – Règlementation générale

Chaque année, le département organise un championnat départemental pour le tir à 18 mètres.

Les quotas sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre pour les raisons suivantes :

- La première est que ces concours peuvent avoir lieu dans n'importe quel club ou compagnie du département pouvant organiser un concours sélectif. Les gymnases pouvant l'accueillir ne disposent pas tous du même nombre de cibles.
- La deuxième est que les catégories de tireurs peuvent évoluer dans le temps. Si une catégorie d'âge avec arme venait à augmenter, ou diminuer, le nombre d'archers susceptibles de participer évoluerait en conséquence.
- La troisième est liée à l'envie de participer : si une catégorie recueillait moins de préinscriptions que prévu, les places restantes pourraient être attribuées à une autre afin de permettre à un maximum d'archers de participer.

Ces départementaux sont organisés avec une phase de préinscription. Tout archer souhaitant participer devra se préinscrire selon le moyen affiché sur le site du département (via Inscript'arc). A noter que toute information sur le site de préinscription l'est à titre indicatif : il est possible de n'être pas sélectionnable au jour de la préinscription (par exemple pour un nombre minimum de concours non faits à date), seul compte l'état à la date de l'arrêt des classements pour envoi de convocation.

Les championnats départementaux sont organisés avec un tir de qualification le matin, permettant le classement, et des duels l'après-midi. Le tir de qualification du matin est sélectif pour le classement national.

Il est souhaité que ce concours soit réservé aux archers et archères du département. Pour des raisons pratiques et pour ne pas pénaliser les organisateurs en cas de défaut d'inscriptions, il subsistera la possibilité de l'ouvrir à des participants d'autres départements ou à des archers de catégories ne tirant pas ce week-end là sur les tirs qualificatifs du matin, sur le même type de blason que ceux du championnat départemental.

Les duels sont obligatoires, comme mentionné plus haut. Il est prévu qu'un maximum d'archers et archères participe aux duels. En fonction du nombre d'archers présents, certains peuvent bénéficier d'une exemption de premier tour ou au contraire il peut y avoir un cut à l'issue du tir de classement pour accéder aux phases éliminatoires et finales.

Championnat départemental de tir à 18 m

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2027

Ce qui permet de détailler, l'ensemble des cas dans le tableau suivant :

Nombre d'archers présents	Cut	Etape pour les duels	Remarques
1	1	Sans	Podium directement à l'issue des tirs de qualification.
2	2	Finale Or	
3	3	1/2 finale	Le 1 ^{er} des qualifications a une exemption en demi. Pas de finale bronze.
4	4	1/2 finale	
5	4	1/2 finale	
6	6	1/4 finale	Les 2 premiers des qualifications ont une exemption en quart.
7	7	1/4 finale	Le 1 ^{er} des qualifications a une exemption en quart.
8	8	1/4 finale	
9	8	1/4 finale	
10	8	1/4 finale	
11	8	1/4 finale	
12	12	1/8 finale	Les 4 premiers des qualifications ont une exemption en huitième.
13	13	1/8 finale	Les 3 premiers des qualifications ont une exemption en huitième.
14	14	1/8 finale	Les 2 premiers des qualifications ont une exemption en huitième.
15	15	1/8 finale	Le 1 ^{er} des qualifications a une exemption en huitième.
16	16	1/8 finale	
17 et plus	16	1/8 finale	

La participation au Championnat Départemental salle est exclusivement réservée aux archers licenciés dans les Clubs et Compagnies des Hauts-de-Seine. Elle requiert la lecture complète et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le championnat est organisé sur 2 week-ends différents, les archers étant répartis suivant leur catégorie, comme indiqué dans le tableau en page suivante. Le premier week-end est dédié aux catégories jeunes et S3 et le deuxième aux adultes (hors S3).

Championnat départemental de tir à 18 m

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2027

Catégories	Arc	Date et lieu	Scores / date d'arrêt
U11, U13, U15	Arc classique	Samedi 16 janvier 2027 Le Plessis Robinson	2 scores avant le 6 janvier 2027
U18, U21	Arc classique	Dimanche 17 janvier 2027 Le Plessis Robinson	2 scores avant le 6 janvier 2027
Scratch U13 à U21	Arc à poulies	Samedi 16 janvier 2027 Le Plessis Robinson	2 scores avant le 6 janvier 2027
U15 (U13/U15)	Arc nu	Samedi 16 janvier 2027 Le Plessis Robinson	2 scores avant le 6 janvier 2027
U21 (U18/U21)	Arc nu	Dimanche 17 janvier 2027 Le Plessis Robinson	2 scores avant le 6 janvier 2027
Seniors 1	Arc classique	Dimanche 24 janvier 2027 Chatillon	3 scores avant le 13 janvier 2027
Seniors 1	Arc à poulies	Dimanche 24 janvier 2027 Chatillon	3 scores avant le 13 janvier 2027
Seniors 2	Arc à poulies	Dimanche 24 janvier 2027 Chatillon	3 scores avant le 13 janvier 2027
Seniors 3	Arc classique	Dimanche 17 janvier 2027 Le Plessis Robinson	3 scores avant le 6 janvier 2027
Seniors 3	Arc à poulies	Samedi 16 janvier 2027 Le Plessis Robinson	3 scores avant le 6 janvier 2027
Seniors 2	Arc classique	Samedi 23 janvier 2027 Chatillon	3 scores avant le 13 janvier 2027
Scratch S1 à S3	Arc nu	Samedi 23 janvier 2027 Chatillon	3 scores avant le 13 janvier 2027

2- Sélection

2.1 – Classement départemental et sélection des archers

- Pour être classé et retenu pour le championnat départemental, l'archer doit figurer au classement départemental (extraction du classement national), établi sur la base :
 - Des **trois** meilleurs scores obtenus en compétitions sélectives pour les catégories adultes ;
 - Des **deux** meilleurs scores obtenus en compétitions sélectives pour les catégories « jeunes ».
- Pour chaque catégorie, le classement départemental est arrêté :
 - Le mercredi 6 janvier 2027 pour les catégories tirant le week-end du 16-17 janvier ;

Championnat départemental de tir à 18 m

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2027

- Le mercredi 13 janvier 2027 pour les catégories tirant le week-end du 23-24 janvier.

2.2– Quotas

**Attention : les quotas sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dernier moment (pour redistribution des places non-utilisées dans d'autres catégories).
Ne pas « conjecturer » de ce quota pour ne pas se pré-inscrire !**

Catégories	Hommes	Femmes
Arc classique : U11 (Tir à 10 m sur blason de 60 cm)	2	2
Arc classique : U13	4	2
Arc classique : U15	8	6
Arc nu : U15 (U13/U15)	2	2
Arc nu : U21 (U18/U21)	2	2
Arc classique : U18	8	12
Arc classique : U21	4	4
Arc à poulies : scratch jeunes (U13/U15/U18/U21)	5	5
Arc classique : S1	16	12
Arc classique : S2	22	10
Arc classique : S3	8	4
Arc à poulies : S1	4	3
Arc à poulies : S2	8	5
Arc à poulies : S3	3	3
Arc nu : scratch adulte (S1/S2/S3)	10	6

2.3– Pré-inscription

Tout archer souhaitant participer au championnat départemental doit :

- Se pré-inscrire sur la plateforme Inscript'arc, **au plus tard** :
 - Le 6 janvier 2027, pour les catégories tirant les 16 et 17 janvier 2027 ;
 - Le 13 janvier 2027, pour les catégories tirant les 23 et 24 janvier 2027.
- Adresser le règlement de la somme de **5,00 € par archer** à l'organisateur en amont de la compétition. Le règlement peut être effectué à la suite de la confirmation de sélection ou en



Championnat départemental de tir à 18 m

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2027



amont de la sélection et dans ce cas si l'archer n'est pas sélectionné, il sera remboursé des frais d'inscription.

ATTENTION : tout archer préinscrit et sélectionné qui ne se présenterait pas au championnat départemental, s'il n'est pas en mesure de présenter une justification **valable** (après étude par le Comité Départemental 92), ne sera pas remboursé et ne pourra pas participer au championnat départemental salle de l'année suivante.

3 – Engagement à participer à l'intégralité de la compétition

Un archer pré-inscrit et sélectionné devra participer à l'intégralité du concours, sous peine de ne pas être retenu à sa prochaine inscription pour ce même championnat départemental. S'il ne souhaite pas participer l'année suivante, la sanction restera valable tant que non effectuée. La sanction sera donc prise sur la première préinscription qui permettrait une sélection pour un départemental en tir à 18m.

S'il ne peut participer pour un motif valable, il devra le signaler et transmettre un justificatif au comité départemental ; le comité se réservera alors la possibilité de convoquer un autre archer dans la suite du classement des différentes préinscriptions ou d'appliquer une sanction si le motif est considéré non recevable.

De même, un archer qui, à l'issue de tir de classement est qualifié pour les duels doit y participer, sous peine de se voir appliquer les sanctions décrites ci-dessus.

4 – Déroulement des tirs et blasons

4.1 – Déroulement du Championnat Départemental

1/ Un tir de classement (sélectif) a lieu le matin, il est constitué d'un tir de deux séries de dix volées de trois flèches en temps national (40 secondes par flèche soit 120 secondes par volée).

2/ Des phases finales sont tirées l'après-midi pour toutes les catégories au sein desquelles au moins deux archers ont été sélectionnés pour les tirs de classement :

- **Par sets** pour les catégories arc classique et arc nu
- **Par points** pour les catégories arc à poulies

Les matchs se feront à 2 archers par cibles (1 match ou 2 archers ayant une exemption) jusqu'aux demi-finales puis à 1 archer par cible pour les finales bronze et finales or, sauf potentiellement pour les U11 qui tireront à 2 archers par cible y compris sur les finales pour limiter les déplacements de cibles.

La liste des archers sélectionnés sera consultable sur Inscript'arc avant le week-end du championnat, puis au greffe du championnat, et permet à chaque archer de prendre connaissance

Championnat départemental de tir à 18 m

Tir sélectif avec phases finales

Règlement 2027

du nombre d'archers sélectionnés dans sa catégorie. Chaque archer sélectionné recevra une confirmation de sélection par mail après clôture des pré-inscriptions.

Pour les horaires, se référer au mandat de la compétition.

4.2 – Blasons

Les blasons suivants sont utilisés pour le tir de classement et pour les phases finales :

Arcs et Catégories	Tirs de classement	Finales
Arc classique : U11	Blason de 60cm A 10 m	Blason de 60cm A 10 m
Arc classique : U13	Blason de 60 cm	Blason de 60 cm
Arc classique : U15	Blason de 60 cm	Blason de 60 cm
Arc nu : U15 (U13/U15)	Blason de 60 cm	Blason de 60 cm
Arc nu : U21 (U18/U21)	Blason de 40 cm	Trispot de 40 cm
Arc nu : scratch adultes (S1/S2/S3)	Blason de 40 cm	Trispot de 40 cm
Arc à poulies : scratch jeunes (U13/U15/U18/U21)	Trispot de 40 cm	Trispot de 40 cm
Arc classique : S1-S2- S3 Arc à poulies : S1-S2-S3	Trispot de 40 cm	Trispot de 40 cm

Les trispots utilisés sont des trispots verticaux.

5 – Remise des prix

Pour les catégories qui n'ont qu'un seul archer sélectionné, la remise des prix aura lieu à l'issue des tirs de classement.

Pour les autres catégories, elle prendra place à l'issue des phases finales de chaque catégorie.

6 – Pré-inscriptions, règlement du championnat, classements, liste des archers sélectionnés :

<http://www.tiralarc92.com>